



Dois je faire mon mois de preavis ?

Par **jaminska**, le **03/09/2009** à **23:44**

Bonjour, je veux partir de mon travail dois je faire mon preavis ? ma convention est l'article L122-5 et L122-6 ca fait 10 mois que je suis employé, je souhaite partir au plus vite sans faire mon preavis, cela est il possible ? vais je avoir mon solde de tout compte normal ?

Par **fabienne034**, le **04/09/2009** à **09:29**

Non, vous ne pouvez pas partir de votre travail sans respecter le préavis de la convention collective

Il faut dans ce cas faire une rupture négociée avec votre employeur et ne pas démissionner. Vous négociez alors l'absence de préavis.

Pour tout savoir sur les contrats de travail:

<http://www.fbis.net/contratdetravail.htm>

allez en bas de page

Par **cloclo7**, le **07/09/2009** à **22:14**

Vous pouvez adresser à votre employeur un courrier ar de démission en demandant à être dispensée d'effectuer votre préavis, comme cette demande émanera de vous vous ne serez

pas payée évidemment.